clartan ASSOCIÉS

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.
Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.
Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP, Classe I (LU2225829469)

un compartiment de CLARTAN SICAV

Société de gestion : CLARTAN ASSOCIÉS

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP est un compartiment qui cherche, sur une période supérieure à 5 ans, à réaliser une performance simultanément positive en valeur absolue et supérieure à celle des principaux indices européens de petites et moyennes capitalisations libellés en euros, en appliquant les 8 principes d'investissement socialement responsable d'Ethos, conseiller du compartiment en la matière.

Indicateur de référence : Compte tenu du style d'investissement discrétionnaire, le compartiment n'a pas d'indice de référence pertinent. Cependant, l'indice Morningstar Developed Europe Mid Cap Target Market Exposure net return libellé en euros pourra être retenu à titre d'indicateur de référence.

Politique d'investissement : Le compartiment privilégie les sociétés qui gèrent avec conviction leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et qui tendent à avoir un impact positif sur l'environnement et la société dans son ensemble. Ces sociétés sont sélectionnées par Ethos sur la base de l'analyse de critères ESG, d'une évaluation de leur stratégie face au changement climatique ainsi qu'une appréciation de la contribution positive de leurs produits et services à la résolution des défis environnementaux et sociaux actuels.
Au sein de l'univers d'investissement ainsi délimité par Ethos, le comité de gestion du compartiment applique une discipline d'investissement fondée sur des critères qualitatifs (la pérennité de la rentabilité) ainsi que sur des critères de valorisation propres (déterminer la décote exigible pour investir).
A ce titre, le compartiment sera investi :

- au minimum à 75% de son actif net dans des actions de sociétés cotées ayant leur siège social dans un État membre de l'Espace Économique Européen.
- au maximum à 25% de son actif net dans des actions de sociétés cotées ayant leur siège social dans des pays non membres de l'Espace Économique Européen mais appartenant au Conseil de l'Europe.
- exclusivement en actions de sociétés cotées de capitalisation inférieure à 20 milliards d'euros au moment de l'entrée de la société dans le portefeuille du compartiment.
- au maximum à 8% de son actif net en liquidités ou dans des parts d'OPCVM monétaires.

L'investissement en actions est effectué sans restrictions d'ordre sectoriel et monétaire.
Le compartiment s'interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à l'exception des contrats de change qui sont admis pour couvrir à court terme l'exposition en devises lors d'achats ou de ventes de titres dans une monnaie autre que la monnaie de référence du compartiment.
Le compartiment applique les « huit principes pour l'investissement socialement responsable » d'Ethos en matière d'exclusion, de controverse, de rating ESG, d'exercice des droits de vote et d'engagement d'un dialogue actionnarial.
Tout investisseur, qui souhaite une description plus détaillée de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés, est invité à se reporter au prospectus.

Affectation du résultat : capitalisation

Recommandation : Supérieure à 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Remboursement des classes : L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable bancaire commun au Luxembourg et en France. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Profil de risque et de rendement

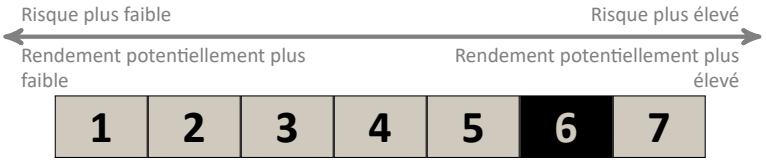

Que représente cet indicateur synthétique ?

Les actions de la Classe I sont classées dans la catégorie 6, car la valeur de l'action peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.
La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de change : le compartiment peut investir jusqu'à 100% dans des instruments libellés en devises étrangères hors zone euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence négative sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux investissements Small & Mid Cap : Le marché des valeurs émises par des sociétés à petite ou moyenne capitalisation est généralement moins liquide que le marché des valeurs émises par des sociétés à grande capitalisation. Il en résulte un risque supérieur car les investissements du compartiment dans ce premier marché deviennent difficiles à acheter ou à vendre à un prix jugé adéquat.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.clartan.com.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00% maximum
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,58%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2021. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Commissions et frais à charge du compartiment" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur www.clartan.com.

Performances passées

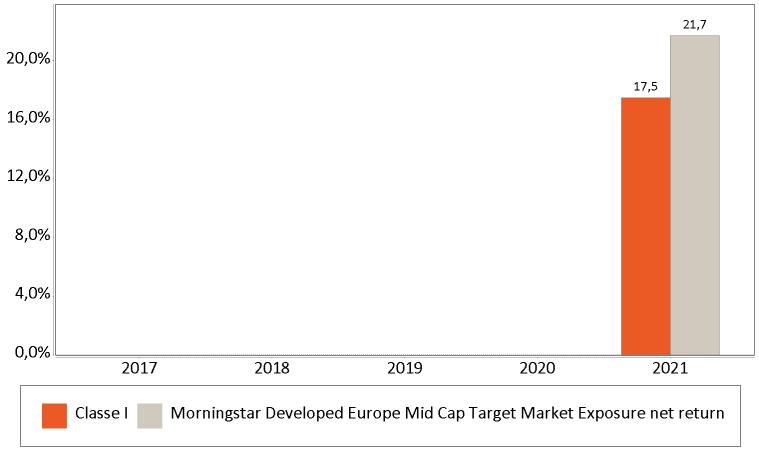

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2020.
La classe d'actions a été lancée en 2020.

Le compartiment n'a pas pour objectif de suivre la composition de son indice de référence.

Informations pratiques

Dépositaire

Banque de Luxembourg

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de CLARTAN SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur www.clartan.com.
Le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.
Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet www.clartan.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de CLARTAN ASSOCIÉS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Informations spécifiques

Le compartiment CLARTAN - ETHOS ESG EUROPE SMALL & MID CAP peut émettre aussi d'autres classes d'actions.
Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.
Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de CLARTAN SICAV qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.
Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.
L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.